

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 108

29 juin 2007

Sommaire

| | |
|--|------------------|
| Lois du 13 juin 2007 conférant la naturalisation..... | page 2000 |
| Arrêté ministériel du 15 juin 2007 portant approbation des tarifs d'utilisation du réseau électrique de la Ville de Vianden pour l'année 2007 | 2006 |
| Arrêté ministériel du 15 juin 2007 portant approbation des tarifs d'utilisation du réseau de la société Electris, distribution publique d'électricité par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie secs pour l'année 2007 | 2006 |
| Règlement ministériel du 25 juin 2007 concernant la réglementation temporaire de la circulation à l'occasion du «Grand Prix Général Patton» | 2007 |
| Règlement ministériel du 25 juin 2007 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR128 entre Haller et Beaufort | 2008 |
| Accord entre la Communauté européenne et le Royaume de Danemark sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, signé à Bruxelles, le 19 octobre 2005 – Entrée en vigueur | 2008 |
| Accord entre la Communauté européenne et le Royaume de Danemark sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale, signé à Bruxelles, le 19 octobre 2005 – Entrée en vigueur | 2009 |

Lois du 13 juin 2007 conférant la naturalisation.

(Publication par extraits faite en vertu de l'article 18 de la loi modifiée du 22 février 1968)

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur ADROVIC Mersad, né le 12.10.1983 à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Differdange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 10.07.2006 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame ALIBASIC Maida, née le 01.05.1983 à Tuzla (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 09.11.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame ANDRADE DELGADO DOS SANTOS Maria de Fatima, née le 12.05.1979 à Santo Antao (Cap Vert), demeurant à Dudelange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 20.05.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Schieren.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénoms de DELGADO Fatima Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame ARABYNSKA Elina, née le 13.12.1968 à Sumy (Ukraine), demeurant à Schuttrange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 27.05.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame ARDARE Ioana Alexandra, née le 23.10.1986 à Bukarest (Roumanie), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 24.03.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame AVDIC Safeta, née le 21.03.1971 à Rujnica (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Differdange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.01.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur BOBETA Adnan, né le 24.08.1982 à Mostar (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Strassen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 24.03.2003 par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur BOBETA Elvedin, né le 18.08.1962 à Mostar (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Olingen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.02.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Betzdorf.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame CARVALHO RAMOS Maria da Conceicao, née le 19.01.1971 à Santo Antonio das Pombas/Paul (Cap Vert), demeurant à Colmar-Berg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 18.05.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Colmar-Berg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame CORTEZ BAEZ Janet Lelia, née le 22.09.1962 à Lima (Pérou), demeurant à Linger.

L'acte de naturalisation a été reçu le 18.11.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame DAUDBASIC Almira, née le 12.04.1980 à Jelovo Brdo (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Mersch.

L'acte de naturalisation a été reçu le 17.06.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Mersch.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur HADERGJONAJ Jashar, né le 15.03.1975 à Pobergjë (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Howald.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.03.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Mersch.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur HAJDARPASIC Esad, né le 30.12.1972 à Niksic (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Dudelange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 26.11.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur JAYME Paolo Antonio Teves, né le 03.10.1977 à Manila (Philippines), demeurant à Pétange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.10.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénoms de JAYME Paolo Antonio.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame JAYME Teri Ann Teves, née le 30.04.1981 à Manila (Philippines), demeurant à Pétange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 26.10.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénoms de JAYME Teri Ann.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame JUMAWAN Eden, née le 31.01.1965 à Panaon/Jimenez (Philippines), demeurant à Schifflange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 02.06.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur KALABIC Rasim, né le 12.01.1965 à Rujnica (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Wiltz.

L'acte de naturalisation a été reçu le 18.10.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur KOLA Denis, né le 06.06.1984 à Burrel (Albanie), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 18.03.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur LUK Hon Pan, né le 03.01.1985 à Hong Kong (Chine), demeurant à Troisvierges.

L'acte de naturalisation a été reçu le 10.08.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame MADARIAGA AMESTICA Veronica Yanet, née le 11.10.1968 à Santa Cruz (Chili), demeurant à Pétange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 28.09.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur MAHMUTOVIC Samir, né le 08.05.1971 à Junuzovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Bertrange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.05.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur MARTINS PAIS Joao Miguel, né le 26.04.1984 à Marinha Grande (Portugal), demeurant à Kleinbettingen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 13.10.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Steinfort.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur MISANGUMUKINI-KANSIETOKO Nicaise, né le 08.12.1958 à Kwilu-Ngongo (Rép. démocratique du Congo), demeurant à Schifflange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 03.09.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur MOREIRA DA SILVA Antonio Fernando, né le 30.09.1975 à Cabeça Santa/Penafiel (Portugal), demeurant à Weiswampach.

L'acte de naturalisation a été reçu le 01.07.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Weiswampach.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénoms de MOREIRA Antoine Fernand.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame MUKIC Hatidza, née le 21.06.1977 à Zenica (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Tétange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 15.06.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Kayl.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame NGUEYO MBANGA Eveline, née le 29.01.1985 à Douala (Cameroun), demeurant à Pétange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 03.09.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénom de NGUEYO Eveline.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur OGUINE Henry Nwokeke, né le 04.04.1971 à Giokoo Gokhana (Nigeria), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 24.10.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur PAPADHIMITRI Klajdi, né le 21.12.1986 à Berat (Albanie), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.08.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame PECOVSKA Lidija, née le 19.03.1986 à Kocani (Macédoine), demeurant à Howald.

L'acte de naturalisation a été reçu le 10.11.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Hesperange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur POZNANSKI Michael Peter, né le 27.03.1957 à London (Royaume-Uni), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 04.08.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur RAMCILOVIC Mirza, né le 09.07.1983 à Berane (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Schifflange.
L'acte de naturalisation a été reçu le 18.03.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur RAMDEDOVIC Dejvid, né le 21.07.1979 à Berane (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Esch-sur-Alzette.
L'acte de naturalisation a été reçu le 06.06.2005 par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame RODRIGUES MARTINS Luisa Maria, née le 24.04.1969 à Soutelo de Aguiar/Vila Pouca de Aguiar (Portugal), demeurant à Vianden.
L'acte de naturalisation a été reçu le 17.11.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Vianden.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénoms de RODRIGUES Luisa Maria.
Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.
- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame SARMENTO DE ALMEIDA Marina Fernanda, née le 13.11.1974 à Germil/Penalva do Castelo (Portugal), demeurant à Troisvierges.
L'acte de naturalisation a été reçu le 05.04.2006 par l'officier de l'état civil de la commune de Troisvierges.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur SCHULZ Bernd, né le 29.09.1962 à Detmold (Allemagne), demeurant à Septfontaines.
L'acte de naturalisation a été reçu le 20.01.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Septfontaines.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame SHANABATYROWA Saule, née le 09.03.1959 à Karaganda (Kazakhstan), demeurant à Soleuvre.
L'acte de naturalisation a été reçu le 05.07.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Sanem.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur STARCEVIC Mirzet, né le 17.09.1965 à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Differdange.
L'acte de naturalisation a été reçu le 31.01.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur VALENTE Miguel Angelo, né le 31.05.1969 à Vila Cha/Vale de Cambra (Portugal), demeurant à Mondorf-les-Bains.
L'acte de naturalisation a été reçu le 20.10.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame VASILJEVIC Mirjana, née le 14.08.1981 à Beograd (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Luxembourg.
L'acte de naturalisation a été reçu le 11.11.2003 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame VIEILLEVOYE Marie, née le 30.11.1981 à Verviers (Belgique), demeurant à Clemency.
L'acte de naturalisation a été reçu le 23.08.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Clemency.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur VILA DE LA PIEDAD Jose Manuel, né le 14.01.1962 à Vigo/Pontevedra (Espagne), demeurant à Rippweiler.
L'acte de naturalisation a été reçu le 19.09.2005 par l'officier de l'état civil de la commune d'Useldange.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur WU Wei, né le 02.10.1982 à Zhejiang (Chine), demeurant à Senningen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 12.04.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur WU Wei, né le 02.08.1976 à Shanghai (Chine), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 15.07.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur ZHAN Suiran, né le 24.11.1975 à Zhejiang (Chine), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.04.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame ZHU Xianrong, née le 24.05.1983 à Zhejiang (Chine), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.05.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur BECIC Ramiz, né le 30.06.1971 à Perovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Wiltz.

L'acte de naturalisation a été reçu le 02.05.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame KURTALIC Sabina, née le 03.01.1978 à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Wiltz.

L'acte de naturalisation a été reçu le 02.05.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur DEMAJ Idriz, né le 05.05.1957 à Llozhan/Pejë (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Wasserbillig.

L'acte de naturalisation a été reçu le 04.07.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Mertert.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame BYTYQI Naije, née le 13.06.1967 à Poqestë/Pejë (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Wasserbillig.

L'acte de naturalisation a été reçu le 04.07.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Mertert.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur GRIGOREANU Mihai, né le 19.05.1962 à Sinmartin (Roumanie), demeurant à Welscheid.

L'acte de naturalisation a été reçu le 16.09.2002 par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame PARLOGEA Anca Elena, née le 07.03.1964 à Ploiesti (Roumanie), demeurant à Welscheid.

L'acte de naturalisation a été reçu le 16.09.2002 par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénoms de PAULY Anne Hélène.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur HONSIC Selman, né le 02.05.1967 à Honsice (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Koetschette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 14.07.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Rambrouch.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame SKENDEROVIC Enisa, née le 23.01.1976 à Pec (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Koetschette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 11.08.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Rambrouch.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur MARQUES PINTO Paulo André, né le 20.11.1978 à Sobral de Sao Miguel/Covilha (Portugal), demeurant à Helmsange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 01.09.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Lintgen.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame MAGALHAES BARBOSA Cidalia, née le 11.02.1982 à Vila Verde (Portugal), demeurant à Helmsange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 01.09.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Lintgen.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur NAKHIMOVITCH Iosif, né le 25.10.1938 à Moscou (Russie), demeurant à Echternach.

L'acte de naturalisation a été reçu le 18.10.2005 par l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame BENENSON Frima, née le 10.01.1940 à Moscou (Russie), demeurant à Echternach.

L'acte de naturalisation a été reçu le 18.10.2005 par l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur NTAKIRUTIMANA Déo-Gratias, né le 09.11.1957 à Gafunzo/Cyangugu (Rwanda), demeurant à Beringen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 17.11.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Mersch.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénom de TIMANN Déo.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame MUKAZAYASI Jeanne, née le 20.01.1965 à Karago/Gisenyi (Rwanda), demeurant à Beringen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 17.11.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Mersch.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénom de MUKA Jeanne.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur ROCHA Manuel Antonio, né le 29.10.1964 à Sao Pedro Apostolo/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Mertzig.

L'acte de naturalisation a été reçu le 15.12.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Mertzig.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame BARBOSA MONTEIRO Deolinda, née le 20.03.1969 à Nossa Senhora do Rosario/Ribeira Grande (Cap Vert), demeurant à Mertzig.

L'acte de naturalisation a été reçu le 15.12.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Mertzig.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée au sieur VIDA Tibor, né le 15.01.1961 à Zrenjanin (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Fohren.

L'acte de naturalisation a été reçu le 20.10.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Fohren.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 13.06.2007, la naturalisation a été conférée à la dame IVAN Agota, née le 28.07.1968 à Zrenjanin (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Fohren.

L'acte de naturalisation a été reçu le 20.10.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Fohren.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Arrêté ministériel du 15 juin 2007 portant approbation des tarifs d'utilisation du réseau électrique de la Ville de Vianden pour l'année 2007.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu la directive 96/92/CE du 19 décembre 1996 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité;

Vu l'article 15 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité;

Vu la proposition de la Ville de Vianden concernant les tarifs d'utilisation de son réseau électrique, documentée par le rapport établi par le bureau d'études «EWICON», Energy Wienands Consulting;

Vu l'avis de l'Institut Luxembourgeois de Régulation du 26 mars 2007 relatif aux tarifs d'utilisation du réseau électrique de la Ville de Vianden pour l'année 2007;

Arrête:

Art. 1^{er}. Les tarifs pour l'utilisation du réseau électrique de la Ville de Vianden, tels qu'ils figurent au tableau ci-après sont approuvés et valables jusqu'au 31 décembre 2007.

Tableau d'utilisation du réseau électrique de la Ville de Vianden pour l'année 2007

| Tarif 2007 | Commune de Vianden | | | |
|----------------------|--|---------------------|-----------------------|---------------------|
| | U < 3000 h/a | | U > 3000 h/a | |
| | Puissance [€/kW/a] | Energie [ct/kWh] | Puissance [€/kW/a] | Energie [ct/kWh] |
| 400 V | 9.71 | 3.42 | 44.62 | 2.26 |
| 400 V sans puissance | prime mensuelle: 2 EUR, prime énergie: 5.33 ct/kWh | | | |

Art. 2. La Ville de Vianden devra fournir une proposition de tarifs d'utilisation des réseaux et des services auxiliaires pour l'exercice 2008 au plus tard le 31 octobre 2007.

Cette proposition devra se baser sur les chiffres comptables audités au 31 décembre 2006.

Art. 3. La Ville de Vianden rend publics et accessibles les tarifs approuvés par le présent arrêté.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

*Le Ministre de l'Economie
et du Commerce extérieur,*
Jeannot Krecké

Arrêté ministériel du 15 juin 2007 portant approbation des tarifs d'utilisation du réseau de la société Electris, distribution publique d'électricité par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie secs pour l'année 2007.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur,

Vu la directive 96/92/CE du 19 décembre 1996 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité;

Vu l'article 15 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité;

Vu la proposition de la société Electris, distribution publique d'électricité par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie secs, documentée par le rapport «Berechnung der Netznutzungsentgelte von Electris, distribution publique d'électricité par Hoffmann Frères s.à.r.l. et cie secs, für das Jahr 2007 auf Basis der Zahlen des Jahres 2005», établi par Electris, distribution publique d'électricité par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie secs;

2007

Vu l'avis de l'Institut Luxembourgeois de Régulation du 14 mai 2007 relatif aux tarifs d'utilisation du réseau de la société Electris, distribution publique d'électricité par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie secs;

Arrête:

Art. 1^{er}. Les tarifs pour l'utilisation du réseau de la société Electris, distribution publique d'électricité par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie secs, tels qu'ils figurent au tableau ci-après sont approuvés et valables jusqu'au 31 décembre 2007.

| Tarifs 2007 hTVA | Electris Distribution publique par Hoffmann Frères | | | |
|----------------------------------|--|------------------|--------------------|------------------|
| | < 3000 h | | > 3000 h | |
| Prime | Puissance [€/kW/a] | Energie [ct/kWh] | Puissance [€/kW/a] | Energie [ct/kWh] |
| 20kV | 6.16 | 2.36 | 40.89 | 1.20 |
| 20k/400V | 16.46 | 2.36 | 51.19 | 1.20 |
| 400V | 12.75 | 3.64 | 74.57 | 1.57 |
| sans enregistrement de puissance | | | | |
| | [€/a] | Energie [ct/kWh] | | |
| 400V | 24 | 5.55 | | |

Art. 2. La société Electris, distribution publique d'électricité par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie secs devra fournir une proposition de tarifs d'utilisation des réseaux et des services auxiliaires pour l'exercice 2008 au plus tard le 31 octobre 2007.

Cette proposition devra se baser sur les chiffres comptables audités au 31 décembre 2006.

Art. 3. La société Electris, distribution publique d'électricité par Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie secs rend publics et accessibles les tarifs approuvés par le présent arrêté.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

*Le Ministre de l'Economie et
du Commerce extérieur,*
Jeannot Krecké

Règlement ministériel du 25 juin 2007 concernant la réglementation temporaire de la circulation à l'occasion du «Grand Prix Général Patton».

*Le Ministre des Travaux Publics,
Le Ministre des Transports,*

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Considérant qu'à l'occasion du «Grand Prix Général Patton», dimanche le 15 juillet 2007, il y a lieu, pour des raisons de sécurité routière, de réglementer la circulation sur la route N17 à Vianden et le CR320 entre Putscheid et Stolzembourg;

Arrêtent:

Art. 1^{er}. A l'occasion du déroulement de la manifestation «Grand Prix Général Patton» dimanche le 15 juillet 2007 de 10.00 heures à 14.40 heures, la circulation est réglée comme suit:

- L'accès au CR320 entre le CR322 et la route N10 (P.K. 9,815 – 12,850), est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans le sens des PK décroissants et la voie publique est uniquement accessible par le sens opposé.
- L'accès à la route N17 entre le CR322 et la route N10 (P.K. 10,223 – 11,716) est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans le sens des PK croissants et la voie publique est uniquement accessible par le sens opposé.

Ces dispositions sont indiquées par les signaux C,1a

Une déviation est mise en place.

Art. 2. Les dispositions réglementaires qui sont par ailleurs en vigueur sur ces tronçons de la voie publique, notamment en ce qui concerne les limitations réglementaires de la vitesse, le sens de la circulation, le contournement des obstacles et la priorité de passage, ne s'appliquent pas aux véhicules autorisés par l'organisateur de la course à y participer ou à l'accompagner, pour autant que les besoins de celle-ci l'exigent et sous réserve pour les conducteurs desdits véhicules de tenir compte en toute circonstance des exigences de la sécurité de la circulation.

Art. 3. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 4. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Le Ministre des Travaux Publics,
Claude Wiseler

Le Ministre des Transports,
Lucien Lux

Règlement ministériel du 25 juin 2007 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur le CR128 entre Haller et Beaufort.

Le Ministre des Travaux Publics,
Le Ministre des Transports,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;
Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Considérant qu'à l'occasion de l'exécution de travaux routiers, il importe d'appliquer des restrictions et des interdictions à la circulation;

Arrêtent:

Art. 1^{er}. (1) A partir du 3 juillet 2007 jusqu'au 2 octobre 2007, pendant la phase d'exécution de travaux de la mise en souterrain d'une canalisation pour eaux usées, la chaussée du CR 128 entre Haller et Beaufort (P.K. 8,900 – 9,270) sera rétrécie sur une voie de circulation.

(2) La circulation est réglée au moyen de signaux colorés lumineux. Le chantier est à contourner conformément aux signaux mis en place.

(3) A l'approche du chantier et à la hauteur de celui-ci la vitesse de circulation est limitée à 50 km/heure et il est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que les motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs.

(4) Ces prescriptions sont indiquées par les signaux C,13aa, C,14 portant l'inscription «50», et D,2. Par ailleurs sont mis en place les signaux A,4b, A,15, et A,16a.

Art. 2. Après l'achèvement des travaux le tronçon de route en question est rouvert à la circulation. Jusqu'à la mise en place d'un marquage horizontal de la chaussée la vitesse maximale autorisée est limitée à 70 km/heure et il est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que les motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs.

Ces prescriptions sont indiquées par les signaux C,13aa et C,14 portant l'inscription «70».

Art. 3. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 4. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Le Ministre des Travaux Publics,
Claude Wiseler

Le Ministre des Transports,
Lucien Lux

Accord entre la Communauté européenne et le Royaume de Danemark sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, signé à Bruxelles, le 19 octobre 2005. – Entrée en vigueur.

L'accord entre la Communauté européenne et le Royaume de Danemark sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, signé à Bruxelles, le 19 octobre 2005, publié au JO L 299 du 16.11.2005, p. 62, entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2007, conformément à l'article 12, paragraphe 2, dudit accord.

Accord entre la Communauté européenne et le Royaume de Danemark sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale, signé à Bruxelles, le 19 octobre 2005. – Entrée en vigueur.

L'accord entre la Communauté européenne et le Royaume de Danemark sur la signification et la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale, signé à Bruxelles, le 19 octobre 2005, publié au JO L 300 du 17.11.2005, p. 55, entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2007, conformément à l'article 10, paragraphe 2, dudit accord.
